

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réservistes Question écrite n° 110143

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur les dotations d'effets militaires en faveur des réservistes opérationnels de l'armée de terre. Actuellement, les personnels de la réserve opérationnelle reçoivent l'ensemble de leur paquetage ainsi qu'une tenue « Terre de France ». Or le renouvellement de plusieurs effets ne peut se faire qu'à titre onéreux. Ces personnels, à l'image de l'active, pourraient être dotés de carnets d'habillement leur permettant de renouveler leurs effets en fonction de leur affectation et de la nature d'emploi occupé. Il lui demande si, dans un futur proche, l'ensemble des réservistes opérationnels pourra également disposer de carnets d'habillement.

Texte de la réponse

Le personnel de la réserve opérationnelle de l'armée de terre bénéficie actuellement du renouvellement partiel et gratuit d'une partie des effets de combat, à partir des stocks entretenus par les formations. En revanche, le renouvellement des effets de la tenue de sortie est réalisé à titre onéreux. L'état-major des armées travaille actuellement sur un nouveau mode de gestion de la fonction habillement dénommé « nouvelle politique de l'habillement » (NPH) qui prendra en compte les questions relatives à l'habillement des réservistes, notamment des réservistes opérationnels.

Données clés

Auteur: M. Pierre Morel-A-L'Huissier

Circonscription: Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 110143

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11727

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 266